

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2021

Membres Présents : Mesdames BRES Catherine, MOULIERE Gilberte, MICHEL Élisabeth, , NIEL Delphine, REDONDO Alexia et Messieurs, CABANEL Alain, CHARLES David, DONNADILLE Willy, DUIVON Michel, , SAINT-LEGER Sébastien, TRIBES Yanick, et VIGNE Michel.

Membre excusé : MALLET Annie (Procuration à Cathy BRES), MOURGUES Nadine (procuration à Michel VIGNE), JEAN Christophe

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel VIGNE, Maire.

Secrétaire de Séance : Mme MOULIERE Gilberte.

CONVENTION FINANCIERE AVEC ALES AGGLOMERATION POUR LES POTEAUX INCENDIE

Le Maire expose que c'est la commune qui a en charge la défense contre l'incendie. On a donc en charge la gestion et l'alimentation en eau des bouches. Pour l'eau, le service étant intercommunal, il faudra dédommager la REAAL, et vu qu'il n'y a pas de compteur sur les poteaux, Alès Agglomération a calculé un cout de revient de 90€ par poteau et par an. On a 21 poteaux.

30€ supplémentaires devront être consentis pour les essais de pression des poteaux lesquels seront confiés à une entreprise via un groupement de commande où la commune a décidé d'adhérer.

La délibération est adoptée à l'unanimité

CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION 2021-2026

Il convient d'expliquer d'abord que cette convention est un document obligatoire qui formalise les engagements des bailleurs sociaux, des réservataires des logements sociaux et de la collectivité pour atteindre les objectifs locaux adoptés dans un documents cadre.

Le Maire explique que le document fixe de grandes orientations qui font office d'objectifs à atteindre. En délibérant la commune s'engage à les atteindre.

La délibération est adoptée à l'unanimité

CREATION D'UNE REGIE CANTINE ET GARDERIE MUNICIPALE

La secrétaire générale informe qu'avec le retour de la compétence éducation, il convient de créer une régie municipale en lieu et place de la régie intercommunale qui encaisse actuellement pour l'Agglomération d'Alès. En fait, il faut refaire les choses telles qu'elles étaient avant la fusion à Alès Agglomération. Toutefois, elle informe que ce sera uniquement un arrêté du Maire. Il ne convenait pas de délibérer.

TARIFS CANTINE ET GARDERIE 2022

Dans le même ordre, Mme CAUSSE explique au Conseil Municipal qu'il faut voter les tarifs cantine et garderie qui seront appliqués via la régie municipale ainsi créée.

Le Maire propose de les voter sans changement, à savoir :

- 3.80€ le repas
- 1 € le panier repas
- 0.50 € la garderie

La délibération est adoptée à l'unanimité

OCTROI DE SUBVENTION

Suite à la réception de différents courriers, le maire propose au vote plusieurs subventions

- APE : 3 000€
- Nicar'agua : 150€
- FNATH : 150€
- Collège Léo Larguier : 390€

La délibération est adoptée à l'unanimité

OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTE

Michel VIGNE explique que Sandrine MARTINY assurant désormais des missions essentiellement administratives, il convient de la changer de filière. Il propose d'ouvrir un poste d'adjoint administratif et de fermer son poste d'Adjoint technique, après avis du comité technique.

Les grilles indiciaires étant similaires dans les 2 filières, il n'y aura pas de changement dans sa rémunération mais cela lui permettra de passer des concours administratifs.

La délibération est adoptée à l'unanimité

DECISIONS MODIFICATIVES

Le percepteur a informé la commune de la régularisation de 2 écritures, pour mauvaise imputation. Il convient donc de prendre les décisions modificatives qui permettront une bonne imputation.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire informe que le CCAS a décidé de renouveler l'opération colis en lieu et place du traditionnel repas des aînés. Une inscription préalable doit être opérée par les résidents de plus de 65 ans.

La séance est levée à 20 heures 15